

PROCES VERBAL

CTD - samedi 22 janvier 2022

Réunion en visio-conférence. Début de séance : 9h30

Composition de la commission :

Président : Jacques MORIZUR,

Secrétaire de séance : Aurélie GEBEL

Membres : Loïc BELLEC, Justine GAC, Alexandra LE NY, Anne-Marie LECOCQ, Michel BROUXEL, Frédéric HOU, Dominique TRUBERT, Pierre JOLIVET, Jean-Marc BRISSET, Yves LE MENN, Philippe ROUSSEAU.

Excusés : Philippe BARBERET, Pauline BELLAT, Solène BOURHIS, Joël VOYE

Dossier 17A64 :

Retrait : Dominique TRUBERT et Joël VOYE

Match : +16F D2

Concerné : Officiel

Club fautif : Club A

Motif retenu : Fraude à la FDME

Sanction : une date de suspension avec sursis, 3 mois de période probatoire

Pénalité financière : 30€

Dossier transmis à la COC : match arrêté.

Dossier 17A57 :

Retrait : Philippe ROUSSEAU

Match : U18F D1

Concerné : Officiel

Club fautif : Club A

Sanction : classé sans suite

Dossier 17A69 :

Retrait : Alexandra LE NY

Match : +16M D3

Concerné : Joueur

Club fautif : Club A

Sanction : classé sans suite

Dossier transmis à la COC : procédure d'arbitrage mal appliquée.

Dossier 17A48 :

Retrait : Pierre JOLIVET

Match : +16M PRENATIONALE

Concerné : Joueur

Club fautif : Club B

Motif retenu : Geste déplacé

Sanction : une date de suspension avec sursis, 6 mois de période probatoire

Pénalité financière : 30€

Fin de séance : 12h

Jacques MORIZUR - Président

